

## AIDE - COMPOSTAGE PARTAGÉ

### Formulaire de demande de prise en charge

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, par délibération n°2023-302 du 29 décembre 2023, accorde une subvention pouvant représenter jusqu'à 70% du coût du (ou des) composteur(s) collectif(s) installé(s), à raison de 45,50 € par foyer s'engageant à utiliser le dispositif, dans la limite de 700€ sur facture acquittée.

Cette aide intervient :

- Tous les 7 ans pour un même projet.
- Sous réserve que la structure, par le biais de son représentant légal, s'engage à accompagner le dispositif pendant au moins 3 ans (Identification de référents pour l'entretien du composteur, formation des utilisateurs, estimation des quantités compostées, etc.).
- Ne se trouve comptabilisé dans le montant de l'aide attribuée que le coût de fourniture du composteur. Les frais de livraison et autres matériels (outils, etc.) sont exclus de la base de remboursement.
- 2 personnes référentes doivent être identifiées par site et s'engager à entretenir le(s) composteur(s).
- Les référents de site doivent suivre une formation à l'utilisation du composteur, formation dispensée par la CCPA.
- Après validation du lieu d'implantation par les services de la CCPA, lors d'un rendez-vous technique organisé sur le site envisagé.

**Vous souhaitez obtenir une subvention pour l'achat d'un ou plusieurs composteurs pour faire du compostage collectif, nous vous remercions de compléter le dossier ci-dessous.**

Dossier à envoyer par mail à [dechets@cc-plainedelain.fr](mailto:dechets@cc-plainedelain.fr) ou par courrier.

Vous êtes :

- Une association       Un syndicat de copropriété       Un bailleur       Autre (Préciser) :

Nom de l'organisme : .....

Nom du représentant légal : .....

Fonction : .....

Préciser le nombre de foyers concernés par la demande : ...

### **Référent.e.s de site :**

Afin de pouvoir organiser la formation des référents de site qui seront amenés à entretenir le dispositif, merci de renseigner les informations suivantes :

Référent.e n° 1 : NOM..... Prénom.....  
Adresse mail :

Référent.e n° 2 : NOM..... Prénom.....  
Adresse mail :

Pour rappel, la formation des référents de site est un prérequis à l'attribution de l'aide à l'achat.

**Communauté de communes de la Plaine de l'Ain**

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél. : 04 74 61 96 40 - [contact@cc-plainedelain.fr](mailto:contact@cc-plainedelain.fr) - [www.cc-plainedelain.fr](http://www.cc-plainedelain.fr)

## **Demande de prise en charge :**

Par la présente, moi (nom) ..... représentant légal de ..... , demande le remboursement d'une partie de ... composteur(s) achetés dans le cadre de notre projet.

J'atteste sur l'honneur que notre projet concerne.....foyers et que chacun de ces foyers s'engage à utiliser le(s) composteur(s) collectif(s).

Je m'engage à accompagner le dispositif pendant au moins 3 ans, selon les modalités décrites au verso.

Je m'engage à ce que les référents de site suivent la formation dispensée par la CCPA, sous 3 mois.

Date et lieu :

Signature :

Pièce à joindre\* :

- Facture acquittée du ou des composteurs
- Justificatif de domicile (taxe foncière pour les copropriétés / facture d'électricité pour les associations)
- Statuts de l'association / Documents indiquant la domiciliation du syndic
- Attestation individuelle de chaque foyer (Si copropriété ou association d'habitants)
- RIB

*Pour les associations et/ou groupement de particuliers en logement individuel :*

- Titre de propriété du terrain envisagé pour l'implantation du dispositif
- Accord écrit du propriétaire du terrain pour sa mise à disposition et l'installation du composteur ou assemblée générale actant le dispositif.

*\* toute demande incomplète ne sera pas traitée.*

